



## bail commercial en gerance

Par **pamsam**, le **22/05/2013** à **14:29**

bonjour, voici mon problème.

en nov 2012 j'ai donné mon préavis pour ma gérance de restaurant. Comme la date d'échéance était le 10 juillet 2013, il était convenu que tant que la gérance ne serait pas reprise, les mois non loués seraient retenus de notre caution de 10000 euros. jusque là aucun problème. Nous avons mis des annonces pour la reprise, et de très nombreux appels. Il se trouve que pendant 4 mois, de décembre à fin mars, le propriétaire a bloqué les visites car il faisait des travaux, et les visites ont repris que le 24 mars 2013. la location gérance est donc reprise pour le 1er juin. Au moment de me restituer la caution, ce dernier me retient les mois où les visites ont été bloquées. A t-il le droit ? c'est quand même une grosse somme et nous aimerions demander notre dû si nous en avons le droit.

en vous remerciant